

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 MARS 2016

Présents : 12 - Conseillers excusés avec pouvoir donné : 2

Ouverture de la séance :

- Approbation des comptes de gestions et des comptes administratifs de tous les budgets :

<b>Commune</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	791 712.23	909 602.40
Résultat excédent	<b>117 890.17</b>	
<b>Investissement</b>	512 842.20	609 164.13
Résultat excédent de l'année	<b>96 321.93</b>	
Excédent antérieur	23 518.67	
Excédent cumulé investissement	<b>119 840.60</b>	

- Les dépenses augmentent de 3 % en raison de charges exceptionnelles sur les bâtiments communaux.

<b>Commerce</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	11 11.25	9 600.00
Résultat déficit	-2 111.25	
Affectation résultat antérieur	6 604.73	
Résultat excédent	<b>4 493.48</b>	
<b>Investissement</b>	3 706.83	4 000.00
<b>Résultat excédent n et reprise n-1</b>	<b>1 818.55</b>	

- Le budget du commerce dégage deux excédents. Le capital restant à rembourser est de 34 079 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<b>Assainissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	94 669.63	74 747.45
Résultat déficit	- 19 922.18	
Excédent antérieur	<b>10 179.15</b>	
<b>Investissement</b>	41 947.21	39 890.06
Résultat déficit	<b>- 2057.15</b>	
Excédent antérieur	87 691.24	
Excédent cumulé investissement	<b>85 634.09</b>	

- Le résultat de l'année est déficitaire en raison des charges ponctuelles de curage des bassins. L'excédent global reste conséquent.

<b>Distributeur</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	2 199.65	750.00
Résultat déficit	<b>- 1 449.65</b>	
Reprise sur excédent n-1	<b>6 392.48</b>	
	<b>4 942.83</b>	
Investissement	2 852.49	3 379.64
Excédent	527.15	
Reprise déficit n- 1	- 779.64	
Déficit final investissement	- 252.49	

- Ce budget présente des déficits que la commune doit résorber. Il faudra trouver une solution pour la revalorisation de ce bâtiment.
- Il ressort de l'analyse des charges qu'il faut développer la mise en concurrence et négocier les prix. Parfois, les écarts sont du simple au double comme pour l'extension du columbarium.
- Le vote des taux d'imposition est différé en raison de l'absence de notification des bases fiscales en temps voulu. Pour ne pas être pénalisé par la contribution au redressement des finances publiques, les communes doivent prendre la précaution d'augmenter doucement mais régulièrement leurs taux.
- Etudes tarifaires préalables au vote des budgets en assainissement et autres tarifs.  
Assainissement 650 € l'unité nouvelle dans de l'existant, 1000 € pour un branchement neuf individuel sur réseau et le forfait est fixé à 35 €.
- En 2016, un fonds de soutien à l'investissement public local, le FSIPL, est mis en place pour des projets qui contribuent à la maîtrise énergétique, au logement social et à l'accessibilité des bâtiments et espaces publics. La commission bâtiment se réunira prochainement pour définir un projet pour valoriser l'immeuble inoccupé depuis le retrait de la caisse d'épargne. D'autres projets répondant à la revalorisation du centre bourg seront retenus pour la demande de ce fonds spécifique. L'exigence à respecter est de ne pas commencer les travaux avant la décision de l'état.
- Sinistre de la boucherie : décision de faire appel du jugement suite à la notification.
- La subvention pour le cinéma itinérant, prévue à 333 € dans l'échéancier de la convention approuvée en 2014, est demandée pour 666 €. Pas de décision arrêtée et demande d'explications.
- Compte-rendu de la délégation au maire.
  - Le tableau des dossiers soumis est présenté. On note que les deux importantes entreprises ont des projets d'extensions.
  - Les travaux de la Route de Meys vont débiter.
  - Les différents devis engagés concernent l'extension du columbarium et le rééquipement pour les illuminations. Les prix obtenus sont intéressants sur le déstockage et ont permis de faire des économies.
  - Le SIEMLY est une charge de 3 688.96 €, la fiscalisation se maintient à deux euros par habitants en 2016.
  - Le recensement de la population prévoit le chiffre de population de 1 424 habitants mais l'INSEE doit le valider.
  - Les MAPA du city stade et du local associatif vont être lancés. La commission d'ouverture des plis se réunira pour l'examen des deux offres des deux projets.
  - La fête de la musique aura lieu le 18 juin 2016.
  - La bibliothèque demande à être équipée de serre-livres.
  - Les travaux à la Grand-croix se déroulent bien.
- Commémoration du 19 mars aura lieu le 20 mars à 11 h devant le monument aux morts.
- Questions diverses.

La séance est levée à 23 Heures.

Le Maire : Nicolas MURE